

Monsieur Rémy SEIWERT
Président de l'ADQV
3 rue des lilas
57720 VOLMUNSTER

Bitche, le 6 décembre 2019

N/Ref : CLT19/LR/PS/1379

Affaire suivie par : Laurent REMY

Objet : Conférence des Maires du 9 décembre 2019

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 28 novembre 2019 réceptionné le 02 décembre 2019, relatif à une demande de participer à la conférence des Maires du 9 décembre 2019.

Je tiens en premier lieu à rappeler que cette instance, contrairement au Conseil Communautaire n'est pas ouverte au public pour plusieurs raisons.

En effet, fort de la conception d'une intercommunalité partagée, j'ai souhaité renforcer la gouvernance de la Communauté de Communes du Pays de Bitche en créant cette instance rassemblant tous les Maires. C'est un organe d'orientation stratégique qui se réunit chaque fois que nécessaire afin d'étudier de manière générale les lignes directrices qui doivent conduire l'intercommunalité pour les années à venir. Le fruit de ces réflexions est alors travaillé par les commissions thématiques afin d'être présenté au Conseil Communautaire pour y être entériné.

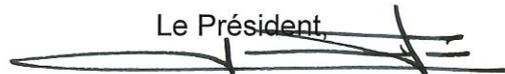
Aussi après le travail de la Commission consultative sur les Ordures Ménagères, sur proposition du Vice-Président délégué, les orientations retenues pourront faire l'objet d'une information citoyenne laissant la possibilité à la société civile de connaître le mode de fonctionnement opportun à l'équilibre territorial de gestion du service.

Par conséquent, je ne suis pas en mesure de répondre favorablement à votre demande et dément formellement que ce refus puisse s'apparenter à un refus d'information.

Le Conseil, légitimement élu, sera le seul à se prononcer in finé à l'occasion de débats publics auxquels vous pourrez assister dans les conditions prévues à l'article 10 du règlement intérieur adopté le 9 février 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Francis VOGT

Copie : Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE
4 rue du Général Stuhl ■ B.P. 80043 ■ 57232 BITCHE CEDEX ■ Tél. 03.87.96.99.45 ■ Fax 03.87.96.66.75